

COMMÉMORER 1962, date de la fin de la guerre d'Algérie. L'idée est débattue depuis longtemps chez les anciens combattants (...). L'air du temps (...) est à la réminiscence de cette période longtemps taboue (...). Les députés débattaient ce jour-là de la proposition de loi du député Bernard Charles dont les deux courts articles tendent à faire du 19 mars une « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». L'adoption de ce texte, mardi 22 janvier, par 278 voix contre 204, a provisoirement clos un débat qui aura illustré la difficulté d'inscrire la décolonisation dans la mémoire nationale\*.

Quels événements s'agit-il de commémorer? Voici juste quarante ans, s'esquissait la fin d'une guerre dont les déchirures n'ont pas fini d'empoisonner le présent, de part et d'autre de la Méditerranée. Le 19 mars 1962 à midi, le cessez-le-feu conclu la veille avec la signature des accords d'Evian entrainé en vigueur. Ces derniers furent approuvés par 90,7 % des électeurs lors du référendum du 8 avril. Le 1er juillet, un second référendum, organisé en Algérie, approuva massivement (99 % des suffrages exprimés) l'indépendance, qui fut proclamée le surlendemain

Millésime de « libération » pour le peuple algérien, 1962 fut aussi une année de soulagement pour les centaines de milliers d'appelés et de rappelés français, condamnés depuis 1956 à avoir 20 ans dans les Aurès. A l'inverse, cet été là évoque le drame de l'arrachement et de l'exil en métropole pour un million de pieds-noirs, l'horreur aussi des tueries perpétrées par les ultras des deux camps -FLN algérien et irréductibles de l'OAS -au lendemain du « cessez-le-feu ». Pour les harkis, 1962 reste l'année tragique, celle de l'abandon par l'armée française et des massacres par le FLN triomphant, le début d'un long oubli aussi. C'est donc peu dire que sont multiples et contradictoires, mais toujours à fleur de peau, les mémoires de cet événement à l'évidence historique, qui a marqué l'existence de cinq à six millions de personnes -anciens appelés, pieds-noirs, immigrés -vivant aujourd'hui en France.

Les défenseurs de la proposition de loi disent ne pas vouloir prendre parti dans cette « guerre des mémoires » et faire de la commémoration du 19 mars « un geste enfin accompli de réconciliation, d'apaisement, de vérité et de justice »(...). Pour eux, il s'agit de prolonger le vote unanime du Parlement qui, en 1999, a substitué officiellement le terme de « guerre » à la formule hypocrite d' « opérations de maintien de l'ordre » \*\*

La prochaine inauguration, quai Branly à Paris, d'un mémorial national va dans le même sens, celui de la « pédagogie à l'intention des jeunes générations ». « Il ne s'agit pas de faire l'impasse sur les souffrances et les traces indélébiles laissées par la guerre, a expliqué Jacques Floch, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, mais au contraire de les sublimer dans le rituel républicain d'une commémoration officielle », de « sortir de l'enfermement des traumatismes individuels » pour « faire en sorte que la nation tout entière assume, dans sa mémoire collective, la guerre d'Algérie ».

La campagne en faveur de la commémoration du 19 mars est menée depuis des années par la FNACA, principale fédération d'anciens combattants, (...) La controverse porte en premier lieu sur l'objet même de la commémoration.

Le 19 mars 1962 marque-t-il une défaite française? (...) La remarque interroge la nature ambiguë des événements de 1962 : victoire militaire sur le terrain, la guerre d'Algérie s'est terminée en défaite politique puisque l'indépendance tant combattue pendant sept ans dut être concédée. Une partie des anciens combattants, prompte à mettre en cause la « trahison » des politiques, n'accepte pas de considérer mars 1962 comme autre chose qu'une simple défaite.

On peut toutefois se demander si cette guerre des dates ne masque pas une analyse dépassée de l'état de l'opinion. Il y a longtemps, en effet, que la majorité des Français, notamment les jeunes, a cessé de considérer la guerre d'Algérie comme un tabou et que cette plaie historique est en voie de cicatrisation. Près de 60 % des personnes récemment interrogées pour un sondage BVA jugent que, « tout compte fait, l'indépendance de l'Algérie a été une bonne chose pour la France », ce pourcentage frôlant 70 % chez les moins de 25 ans (Le Monde du 29 novembre 2000).

Pour ces derniers, cette guerre coloniale menée par la France reste difficilement compréhensible, et les jeunes issus de l'immigration algérienne sont pas les derniers à avoir besoin de repères. S'il est vain de prétendre réconcilier des mémoires diamétralement opposées, au moins est-il nécessaire de rompre le silence et de faire oeuvre de pédagogie. Or l'absence de commémoration, s'ajoutant aux amnisties, a contribué à occulter un événement dont les échos sont loin de s'être tus. La difficulté à s'accorder sur une date marquant la fin du conflit reflète douloureusement cette réalité. Comme si, en refusant de fixer la date de la fin du conflit, la France confirmait son incapacité à tirer les leçons et à tourner la page de la guerre d'Algérie .

Que l'« ennemi » algérien ait diffusé, en 1997, un timbre commémorant le 19 mars comme « fête de la victoire » suffit, pour eux, à déconsidérer cette date. L'évolution de l'Algérie indépendante et sa situation actuelle les renforcent dans cette conviction.

Ainsi raisonnent a fortiori les harkis et la plupart des pieds-noirs organisés en association, qui ont appelé à sanctionner les députés favorables à la commémoration du 19 mars. Ils rappellent que les accords d'Evian n'ont pas marqué la fin des horreurs; certains n'ont jamais pardonné à l'armée d'avoir tiré sur les desperados de l'Algérie française. « Entre le 19 mars et l'automne 1962, 150 000 Français d'origine nord-africaine et 5000 Européens disparurent dans des conditions indescriptibles, ainsi que 300 jeunes du contingent, a estimé le député Yves Fromion. Ces 150000 personnes font aussi partie de l'histoire de la guerre d'Algérie (...) Nombre d'opposants au 19 mars proposent la date alternative du 16 octobre, anniversaire de l'inhumation, dans le Pas-de-Calais, du soldat inconnu d'Afrique du Nord en 1977.

*\*Le texte sera transmis au Sénat mais abandonné par le gouvernement qui aurait souhaité une majorité d'au moins les deux tiers des voix.*

*\*\*Loi du 18 octobre 1999 relative à la substitution à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », par « l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc ».*

Consignes :

**-Identifiez le sujet principal de l'article.**

**-Repérez dans l'article les termes liés à la mémoire.**

**-Identifiez par des couleurs distinctes les différents groupes mémoriels et leur point de vue sur le 19 mars 1962.**

**. Sélectionner les termes attestant que le sujet est sensible et que les mémoires s'affrontent**